

# LE TEMPS

---

**affaire** Samedi 6 février 2010

## Le CD volé, bluff des Allemands?

Par Daniel Eskenazi

### Les experts s'interrogent sur l'affaire du CD volé

Les listes n'existent pas. Selon certains observateurs avertis des banques, l'ayant droit bénéficiaire final d'un compte à numéro ne figure jamais à côté de ce même numéro, sauf dans un endroit extrêmement protégé. «Il n'y a pas de trace informatique. Le secrétariat central est mieux protégé que le cash. L'affaire allemande du CD volé, c'est du bluff», s'exclame l'un d'entre eux.

Du bluff, alors que ce CD pourrait ne pas être un cas unique? D'autres offres de divulgation de données bancaires semblent avoir surgi entre-temps. Elles concerneraient des clients fraudeurs de divers établissements suisses, a dit un porte-parole des autorités du Bade-Wurtemberg à divers médias allemands. Dans le climat actuel d'énorme pression sur le secret bancaire de la part d'Etats voisins de la Suisse, Jerry Krattiger, cofondateur de Solvis, société de sécurité informatique, n'exclut pas le bluff. L'objectif du fisc allemand est avant tout de désécuriser les fraudeurs. Mais, jusqu'à présent, personne d'externe au fisc allemand n'a vu le contenu de ce CD. «Dans l'affaire HSBC, cette dernière estimait que dix clients étaient concernés, tandis que les autorités françaises parlaient d'une liste de 130000 noms. La différence est assez considérable, et il est difficile de savoir qui croire. Mais la discussion entre les ministres Hans-Rudolf Merz et Eric Woerth au plus haut niveau à Davos semble indiquer qu'il ne s'agit pas que de dix noms», estime l'expert.

#### Information fragmentée

Dans le cas du CD qui aurait été volé à Credit Suisse, Jerry Krattiger s'interroge. Le secteur financier est un gros investisseur dans la sécurité informatique. «Théoriquement, les grandes entreprises ont la possibilité de mettre suffisamment de garde-fous pour empêcher que les données complètes ne soient disponibles. L'information sur les clients peut être fragmentée et compartimentée en dissociant le nom de la personne de son numéro de compte, les données dans les bases de données anonymisées ou chiffrées et les rôles des employés clairement définis avec des droits d'accès», ajoute-t-il. Certes, mais récolter des données discrètement est possible, estime Stéphane Koch, spécialiste dans la sécurité de l'information. Il n'existe pas que des numéros de compte dans les banques. La «compliance», pour respecter la loi, doit identifier l'ayant droit économique. Il a accès à cette information», conclut-il.

**LE TEMPS** © 2009 Le Temps SA